

*Macti Animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cuius causæ servitus hujus apostolica cathedræ doctrinis inniæi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)*  
*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita*  
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X

### PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
FRANCE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

### Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :  
 Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.  
 Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

## CONGRÈS EUCHARISTIQUE

### JOURNÉE DE SAMEDI

#### Première section

TROISIÈME SÉANCE. — S. E. l'archevêque de Cagliari, S. G. Mgr l'évêque de Luxembourg, S. E. Mgr l'archevêque de Damiette, S. G. Mgr l'évêque de Sion, S. G. Mgr l'évêque de St-Gall, S. G. Mgr l'évêque de Bethléem assistent aux délibérations.

La parole est donnée à M. l'abbé Régnault. L'éminent directeur de l'Apostolat de la prière montre les fruits admirables que produit la Ligue du Cœur de Jésus et cite en particulier deux paroisses rurales limitrophes d'Avignon, où les communions ont triplé depuis l'organisation sérieuse de l'Apostolat de la Prière. M. Régnault vient recommander aujourd'hui l'œuvre de l'adoration mensuelle et de la communion mensuelle des enfants. Il décrit l'organisation de cette œuvre, qui se rattache à la Ligue du Cœur de Jésus. La dévotion au Sacré-Cœur est le foyer où se forment les apôtres de toutes les œuvres, et les œuvres qui favorisent la communion sont seules fécondes.

Dans une audience à laquelle le Souverain-Pontife a daigné l'admettre, M. l'abbé Régnault a eu le bonheur d'entendre le St-Père approuver par trois fois et avec l'accent le plus vif l'œuvre de l'adoration mensuelle et de la communion mensuelle des enfants. Il formule donc au Congrès le vœu que cette œuvre se propage de plus en plus dans les divers diocèses. (Applaudissements.)

M. l'abbé Morel, du diocèse de Rodez, recommande l'œuvre des Tabernacles, et présente ensuite son rapport sur la communion fréquente. Il a préparé sur ce sujet un grand ouvrage dont il expose les grandes lignes; c'est en quelque sorte une table des matières. C'est exposé est fréquemment applaudi, mais lorsque l'orateur arrive à ses conclusions, il y a quelque hésitation dans l'assemblée à admettre les vœux qu'il propose et qui paraissent conçus en termes trop rigoureux.

S. Ex. Mgr Lachat rappelle que le Concile de Trente a tracé des règles au sujet de la communion et a exprimé le désir de voir les fidèles s'approcher souvent de la Table-Sainte. Les maîtres de la vie spirituelle, les saints Pères, ont donné aussi des règles générales, qui doivent nous guider en cette matière.

Tout en respectant les droites intentions, nous ne pouvons formuler des vœux qui ne soient appuyés positivement sur des principes clairement établis.

M. l'abbé Wittmann, missionnaire apostolique, formule et motive le vœu que la communion des six dimanches de Saint-Louis de Gonzague soit introduite comme action de grâces de la première communion et à la suite des exercices d'une retraite. Il recommande aussi le petit opuscule de saint Alphonse de Ligori sur la communion fréquente.

Le P. Adolphe recommande l'œuvre de la communion hebdomadaire des

hommes sous la protection de saint François d'Assise. Les membres de cette Œuvre ne sont pas tous tenus à communier chaque fois, mais l'Œuvre doit être représentée toutes les semaines à la Table-Sainte. L'orateur cite les résultats obtenus à Nantes et les approbations obtenues des évêques et du Souverain-Pontife, qui a érigé l'Œuvre en Archiconfrérie. Il propose dès lors à l'assemblée le vœu déjà adopté à Liège. (Applaudissements.)

Mgr Warblings, Vicaire-Général de l'évêché de Liège et prélat domestique de Sa Sainteté, parle des excellents fruits obtenus par l'usage des messes pour enfants. Il demande l'adoption d'un vœu engageant les pasteurs des paroisses à favoriser l'assistance des enfants des écoles à la messe, en introduisant au besoin l'usage des messes pour enfants avec livres de prières appropriés à leur âge.

M. Charles de Dorlodot, de Belgique, appuie ce vœu et dit que c'est un usage général en Allemagne. L'orateur rappelle à ce sujet quelques-uns de ses souvenirs de voyage.

S. E. Mgr Lachat loue beaucoup la coutume de conduire les enfants des écoles à la sainte messe tous les jours. Autrefois cet usage existait universellement. Maintenant nous avons dans certains pays des lois scolaires qui le défendent.

M. le comte de Nicolai fait ressortir les grands avantages de l'assistance quotidienne des enfants à la sainte messe.

M. le chanoine Tschopp, de la Collégiale de Saint-Nicolas, insiste aussi sur la nécessité d'habituer l'enfant à bien assister à la sainte messe, à avoir une grande idée de la maison de Dieu. Comme inspecteur scolaire il assiste, dans ses visites annuelles, à la messe des enfants et observe leur tenue; ensuite il fait ses observations à l'école. L'orateur croit qu'il est préférable que les enfants assistent à la même messe que les grandes personnes; cela les oblige à une plus grande révérence.

M. Blanc, curé-doyen d'Ardon, expose ce qui se fait sous ce rapport dans le diocèse de Sion. Dans la paroisse d'Ardon, on se trouve très bien des messes spéciales pour enfants; les grandes personnes y assistent volontiers. L'orateur recommande à ce propos le petit livre de messe de M. l'abbé Gobat, prêtre du diocèse de Bâle. (Se trouve à la librairie de l'Imprimerie catholique.)

La séance est close.

\*\*\*

#### Deuxième section

TROISIÈME SÉANCE. — Le R. P. Sanna Solaro, de Turin, expose l'état des œuvres eucharistiques à Turin. Il rappelle en passant le miracle éclatant qui eut lieu dans cette ville, où une église élevée sur le lieu du prodige le rappelle aux générations présentes.

Au nombre des œuvres eucharistiques de Turin, le R. P. Sanna Solaro signale l'Association du divin Amour et l'œuvre Cotelengo, ainsi appelée du nom de son fondateur le Vénérable Cotelengo. Cette

œuvre, comparable à celle de dom Bosco, comprend un vaste hospice où 3500 malheureux trouvent annuellement un refuge, plus quinze communautés.

Une autre œuvre est celle de l'alliance de réparation au Cœur blessé de Jésus-Christ, établie depuis 1882 dans l'église des Pères Oblats. 1300 prêtres ont adhéré à cette œuvre et célèbrent chaque mois la messe de réparation. Une seconde alliance formée de fidèles comprend 5000 personnes, qui font chaque semaine la communion de réparation. (Applaudissements.)

Dans une éloquente péroraison, l'orateur dit que l'état futur de la société dépend du mouvement eucharistique; elle ne se sauvera que par des remèdes surnaturels. En face de la guerre d'extermination que nous vouent les Sociétés secrètes, nous n'avons de salut à attendre que de notre union avec Dieu par l'Eucharistie.

Des chiffres consolants sur le mouvement eucharistique à Turin terminent cet excellent rapport, fréquemment applaudi.

Le P. Sanna-Solaro recommande de ne pas négliger les incrédules. Nous devons nous préoccuper des moyens de rendre la foi à ceux qui l'ont perdue et, dans ce but, compter sur le Saint-Sacrement. On a préparé une carte des miracles en Italie; c'est un travail magnifique. Il faudrait qu'on fit de même pour les autres pays. Le R. Père demande aussi un petit ouvrage où quelques miracles eucharistiques seraient racontés, non pas au simple point de vue de l'édification, mais avec toutes les ressources de l'érudition et de la démonstration historique, comme procès verbaux, mémoires, en un mot, avec tous les documents prouvant l'authenticité des miracles. Ce ne serait pas difficile, et un pareil ouvrage pourrait ouvrir les yeux à beaucoup d'incrédulés.

On applaudit chaleureusement.

M. Rodriguez de Sepeda intéresse vivement l'assemblée en parlant de cette Espagne qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, donna à l'Église, par ses conquêtes et ses découvertes, un empire bien plus grand que celui que l'hérésie de la Réforme lui enlevait en Europe. Il exposa en termes éloquentes les œuvres eucharistiques qui ont leur centre dans la ville de Valence et dont plusieurs se sont propagées dans un grand nombre de villes espagnoles.

Le R. P. Ruggieri, bénédictin, déposa un très beau rapport sur l'archiconfrérie de l'Adoration perpétuelle et sur l'Œuvre des églises en Italie. Cette archiconfrérie et cette œuvre ont pour protecteur auprès du Saint-Père, Son Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin. Comme Son Eminence est le protecteur désigné de toutes les Œuvres eucharistiques, le Père Ruggieri propose, en finissant, de tenir le prochain Congrès eucharistique à Turin, dans l'église du Miracle. (Salve d'applaudissements.)

M. de Pélerin rappelle à titre d'édification qu'à Liège, à la fin du Congrès eucharistique, le dais du Saint-Sacrement fut porté pendant la procession par les

plus hauts représentants laïques de l'industrie, du commerce, de la science et des professions libérales. Il faut arriver à ce que partout cette charge soit acceptée avec bonheur par les hommes les plus considérables de la paroisse.

M. Le Rebours, curé de la Madeleine, à Paris, fait le récit d'un miracle eucharistique, qui pourrait entrer dans le livre qu'a proposé tout à l'heure le Père Sanna-Solaro. Ce miracle a été le point de départ de l'adoration perpétuelle réparatrice.

En 1290, à Paris, une pauvre femme avait mis ses habits en gage chez un juif. Désirant faire la communion pascale, elle alla supplier le juif de les lui rendre pour un jour. Non seulement le juif y consentit, mais il promit à la pauvre femme de les lui laisser et de lui faire abandon de la dette, si elle lui portait l'Hostie de la communion. La malheureuse accepta ce marché et l'exécuta. Le juif, en possession de l'Hostie, déchargea sur elle sa fureur. Il la perça de coups de canifs et chaque coup déterminait une plaie par laquelle le sang coulait; il la cloua à la muraille et la flagella, enfin il la plongea dans une marmite pleine d'eau bouillante, et l'eau devint toute rouge, pendant que l'Hostie s'élevait au-dessus de la marmite et y restait suspendue miraculeusement.

Ceci se passait le Jeudi-Saint. Le fils du juif, voyant les fidèles se rendre à l'église pour adorer Notre-Seigneur, leur criaient que c'était peine perdue, parce que son père venait de tuer leur Dieu. A la fin, on remarqua ces propos, on provoqua des explications de la part de cet enfant, et on pénétra dans la maison du juif, où le miracle fut ainsi constaté par tout le peuple. L'Hostie miraculeuse fut portée dans l'église voisine, et y resta depuis lors comme un objet d'adoration et un but de pèlerinage. Le Pape Clément XI en 1338 approuva et enrichit de faveurs les hommages rendus à l'Hostie miraculeuse. Chaque année jusqu'à la réformation, on célébrait avec un très grand éclat la cérémonie de la translation de cette Hostie. On établit aussi une confrérie du Saint-Sacrement, dont les statuts mentionnent déjà à cette époque la plupart des œuvres eucharistiques patronnées par le Congrès.

M. Le Rebours, en terminant, indique comment, avant la Révolution, la *laus perpetua* était organisée à Paris. L'office de nuit, les offices du matin et les vêpres de l'après-midi, étaient fixées, dans les différentes églises de paroisse et de couvents, à des heures telles, que la prière liturgique commençait sur un point de la ville dès qu'elle était terminée sur un autre point.

Le R. Père Durand s'est préoccupé de procurer aux paroisses même les plus pauvres les ressources nécessaires pour l'exposition mensuelle du Saint-Sacrement. Dans ce but, il a inventé une tirelire spéciale, à l'aide de laquelle des personnes pieuses, de toutes conditions, même de pauvres ouvrières, réussissent à recueillir des offrandes parfois abondantes.



**Assemblée générale de samedi**

La dernière assemblée générale du Congrès s'est tenue, comme les précédentes, dans l'église du Collège Saint-Michel, au milieu d'un très grand concours des congressistes et des personnes pieuses de Fribourg. Beaucoup de campagnards, venus à l'occasion du marché, s'y sont également rendus. Mgr Mermillod présidait, entouré de Nosseigneurs les évêques suisses, ainsi que de Mgr l'évêque de Luxembourg et de Mgr l'archevêque de Cagliari. Nous regrettons d'être obligés d'abrégier le compte-rendu de cette séance, qui a été vraiment remarquable par la valeur des travaux communiqués et par l'éloquence des orateurs.

M. Schaller, directeur de l'instruction publique, a dirigé quelques traits du culte rendu à l'Eucharistie dans notre vieille Suisse. Ce sont d'abord les hommages rendus par le vassal au suzerain, et qui étaient prêtés la main étendue sur l'Hostie consacrée. Par respect pour le Saint-Sacrement, les églises jouissaient souvent du droit d'asile, et c'est pour expier la violation de ce droit, que le comte de Glâne fonda le couvent d'Hauterive et lui légua la majeure partie de ses possessions.

Un jour le comte Rodolphe de Habsbourg, chassant à quelque distance de Lucerne, rencontra le curé de Meggen qui portait le Saint-Sacrement. Il descendit de son cheval, y fit monter le prêtre, et suivit l'Hostie sainte avec dévotion. Quand le curé de Meggen voulut lui rendre sa monture : A Dieu ne plaise, répondit Rodolphe, que je ne monte jamais un cheval qui a porté mon Dieu. Plus tard, le curé de Meggen alla occuper un bénéfice près de Cologne, et raconta ce trait à l'archevêque de ce siège, qui était un des grands électeurs de l'Empire. Le trône étant devenu vacant, les grands électeurs se réunirent, l'archevêque de Cologne proposa et fit accepter la candidature de Rodolphe de Habsbourg, et c'est ainsi à la dévotion d'un de ses ancêtres envers le Saint-Sacrement que la Maison de Habsbourg doit son élévation au trône impérial de Vienne qu'elle occupe encore.

Philippe Tanner, des Grisons, élevé dans les doctrines de la Réforme, porta un jour une lanterne près du dais, dans une procession du Saint-Sacrement. Il fut touché par la grâce, se convertit et entra dans l'Ordre des Capucins. Il mourut en odeur de sainteté, et plusieurs miracles se sont produits à son tombeau.

Les Bernois ayant affaire, à Laupen, à une armée ennemie bien supérieure, se firent accompagner par le curé de Berne qui marchait en tête des troupes, en portant le Saint-Sacrement exposé dans l'ostensoir. Excités par leur piété, les Bernois se battirent si vaillamment qu'ils remportèrent la victoire. A ce propos, M. Schaller rappelle qu'à Sempach, à Grandson, à Morat, les Suisses, avant de commencer la bataille, fléchirent le genou et invoquèrent l'assistance du Seigneur.

Une voix plus éloquente vous a parlé du Bienheureux Nicolas de Flüe, de son

amour pour le Saint-Sacrement qui fut sa seule nourriture les dernières années de sa vie, de son intervention patriotique en faveur des cantons de Fribourg et de Soleure. Nous, Fribourgeois, conservons pour ce grand serviteur de l'Eucharistie une profonde vénération et une éternelle reconnaissance.

Dans des temps plus rapprochés, la Suisse a également donné des témoignages de respect pour l'Eucharistie. Ainsi, il est bon d'observer que dans les capitulations conclues avec les Etats étrangers pour la fourniture des troupes suisses, on a toujours eu soin de stipuler qu'il y aurait des aumôniers de la même nation jouissant de la plus grande liberté dans les actes de leur ministère et dans les rapports avec le soldat.

M. Schaller a trouvé un trait bien touchant dans les mémoires laissés par un patricien protestant bernois qui faisait partie de l'armée de Napoléon. Après le désastre de Baylen, les officiers suisses furent internés dans les îles Boréales. Or, un jour, la population apprit qu'une nouvelle armée française venait de pénétrer en Espagne. Elle s'ameuta et courut faire le siège de la caserne où se trouvaient les officiers suisses, qui allaient être inévitablement massacrés, lorsque l'évêque de Palmare parut sur la place portant le Saint-Sacrement. Aussitôt, la populace se calma, se met à genoux sur le passage de l'Eucharistie et la suit dévotement. Pendant ce temps le gouverneur put venir au secours des officiers suisses, et les conduire en un lieu sûr, d'où on les embarqua de nuit pour l'Angleterre.

En terminant son éloquent exposé historique qui a été écouté avec une attention soutenue par tout l'auditoire, M. Schaller a retracé à grands traits la pompe extraordinaire que l'on donne aux processions de la Fête-Dieu dans les villes catholiques de la Suisse. Il a rappelé également que nous avons à Fribourg une Confrérie du Saint-Sacrement, à laquelle toutes les familles patriciennes se font un honneur d'appartenir. Elle fut fondée en 1652 et agrégée plus tard à l'Archiconfrérie du même nom qui existe à Rome.

Le Père Verbeke, dans un discours d'une incomparable éloquence, a exposé les espérances de régénération que les catholiques belges placent dans les efforts faits pour propager au sein de la population le culte de la divine Eucharistie.

Il a retracé les débuts des Congrès eucharistiques. Les deux premiers, tenus à Lille et à Avignon, n'ont pu se produire au dehors et la procession s'est faite forcément dans l'intérieur des églises. A Liège, pour la première fois, le culte eucharistique a pu se produire sur les places publiques à la fin du Congrès; mais comme manifestation purement privée. Ici nous avons mieux, puisque non seulement les individus, mais la société comme telle, les pouvoirs publics de la nation, s'associent aux hommages rendus au Dieu de nos tabernacles. L'éminent orateur est heureux de saluer, à Fribourg, cette reconnaissance des droits de Dieu sur les sociétés. Les nations ont été données en héritage au Christ.

Petits peuples, ne craignons rien. L'a-

venir est à l'Hostie sainte. A Avignon, elle n'a pas été atteinte par les eaux du Rhône; à Faverney les flammes d'un incendie n'ont pas eu de prise sur elle. L'Hostie saura bien traverser l'orage de la Révolution et nous rendre des jours heureux. (Longs applaudissements.)

Mgr Mermillod a été heureux d'entendre de la bouche du pieux religieux belge, d'excellentes paroles sur l'influence des petits pays. Nous sommes, nous Suisses, comme vous Belges, le tampon qui empêche les grands Etats de se heurter, le refuge quelquefois des idées et des institutions qu'on proscribit ailleurs. (Bravos.)

\*\*

La plupart de nos lecteurs connaissent de nom M. Léon Harmel, un grand industriel français, qui a exercé une influence religieuse si importante sur le personnel ouvrier du Val des Bois. Ce grand chrétien nous a exposé ce qui se fait dans son usine pour propager le culte de l'Eucharistie.

Dans un langage simple, mais plein d'une éloquence qui vient du cœur, il nous a démontré que la cause de l'insuccès de tant d'essais de régénération sociale, tentés de nos jours, vient de ce qu'on néglige l'idée de l'influence religieuse. Sans l'Eucharistie, les moyens humains sont absolument vains; car la question ouvrière n'est pas une question d'estomac, mais de contentement intérieur. (Bravos.) Des ouvriers sont malheureux avec de très gros salaires, tandis que d'autres prospèrent et élèvent des familles avec des ressources très limitées.

Quant M. Harmel père arriva des Ardennes au Val des Bois, il y trouva une population ouvrière impie et immorale. Ses efforts tendirent à ramener les ouvriers aux croyances et aux pratiques religieuses. Dès qu'il le put, il appela un aumônier, dont la présence est nécessaire pour que la population qui travaille puisse recevoir les leçons du catéchisme et avoir une assistance religieuse régulière. Aujourd'hui l'aumônier fait le catéchisme chaque jour à une section d'enfants, qui y vont tous de 8 à 16 ans. Les enfants assistent aussi chaque jour à la messe. Chaque dimanche matin, il y a une messe de communion, où la moitié environ des assistants approchent de la Sainte-Table. Nous avons la confrérie du Saint-Sacrement et l'Œuvre de l'adoration fixée au premier dimanche du mois. Chaque mois une fois, nous avons aussi l'adoration nocturne. Le Tiers-Ordre de saint François est établi dans la section des hommes comme dans celle des femmes.

Ce n'est pas tout. Pour que l'usine soit chrétienne, il faut que l'action religieuse y pénètre jusque dans les salles de travail et s'exerce pendant le travail lui-même. Nous avons la dévotion du mois de mars, du mois de Marie et du mois de septembre, pendant lesquels de petits oratoires sont dressés dans les salles, et rien n'est plus touchant que de voir les bougies brûlant ainsi devant la statue du saint objet de la dévotion du mois. L'action religieuse dans l'usine doit être exercée par les ouvriers entre eux, sans que le patron paraisse personnellement; il

doit se contenter de diriger avec prudence. Il y a des chefs de file, des zélés qui veillent surtout à ce que les conversations soient toujours morales et édifiantes, ce qui n'exclut pas la gaieté, bien au contraire. Il est indispensable que le confessionnal soit dans l'usine, afin que les ouvriers puissent s'en approcher avec une légère interruption de leur travail.

Les résultats produits sont, au point de vue religieux, la fréquence des communions, la moralisation, la piété; plusieurs enfants sont entrés dans des couvents, il y en a aussi au petit et au grand Séminaire. Au point de vue social, la famille a été reconstituée. Au point de vue matériel, les dépôts à la Caisse d'épargne s'élèvent en moyenne à 10 % du salaire; le tiers des ouvriers ont des épargnes qui varient de 6,000 à 10,000 fr.

Pour faire une œuvre féconde au point de vue qui nous occupe, le patron doit d'abord aimer l'ouvrier par esprit de religion et sans attendre de l'ouvrier aucun retour; en second lieu avoir le respect de l'homme et le traiter avec une bienveillance qui n'exclut pas l'énergie; enfin intervenir le moins possible lui-même, mais se borner à donner la direction et l'impulsion à ceux qu'il a choisis pour exercer cet apostolat de tous les instants.

L'assemblée salue cet exposé d'une triple salve d'applaudissements.

Mgr Mermillod remercie chaleureusement M. Harmel, dont les œuvres n'ont pas besoin d'éloges. La réflexion finale de cet homme de bien lui rappelle que saint Vincent de Paul, lorsqu'il évangélisa une paroisse des Dombes, fit aussi le bien et ramena les populations à la religion en faisant agir des auxiliaires qu'il dirigeait tout en se tenant lui-même dans une grande réserve. La leçon à tirer du changement qui s'est produit dans la population ouvrière du Val des Bois, c'est qu'il ne faut jamais désespérer de la conversion de personne, ni surtout des petits qui sont l'objet privilégié des grâces de conversion, car Notre-Seigneur a donné pour caractéristique de sa mission que les pauvres sont évangélisés.

\*\*

M. l'avocat Folleté, de Porrentruy, après avoir fait le tableau des cruautés qui, au témoignage de M. de Haller, amenèrent le triomphe de la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle, montre que les mêmes moyens, moins l'effusion du sang, ont été employés pour imposer le vieux catholicisme aux paroisses du Jura bernois et du canton de Genève. Il fait, en termes éloquentes, le tableau de la fermeté de Mgr Lachat et de Mgr Mermillod; grâce à la persévérance du clergé et des populations, les persécuteurs ont dû se reconnaître impuissants. Quelques réparations ont été accordées et nous voyons poindre l'aurore de la délivrance. Le point de départ a été une tentative d'enlèvement sacrilège du Saint-Sacrement commise par ordre du gouvernement de Genève pendant la cérémonie des Quarante-Heures, à Chêne-Bourg. M. Folleté remercie le clergé et le peuple fribourgeois de l'appui moral et matériel donné aux persécutés. (Applaudissements.)

Mgr Mermillod complète ce qui vient

**Dépêches télégraphiques**

PARIS, 14 septembre.

Une dépêche de Hué datée d'aujourd'hui 14 septembre, 8 heures du matin, dit que Chan-Nong a été proclamé roi de l'Annam et est entré aujourd'hui au palais. Vingt-cinq coups de canon ont été tirés et le drapeau annamite a été arboré. Le nouveau roi sera couronné le 19.

De nombreux Annamites meurent du choléra.

TOULON, 14 septembre.

Depuis hier, il n'y a eu aucun décès cholérique. Les magasins se rouvrent en grand nombre et de nombreux émigrants reviennent. (Les funérailles de l'amiral Courbet sont passées.)

MADRID, 14 septembre.

Les journaux critiquent la correspondance diplomatique publiée à Berlin et déclarant que l'Espagne n'acceptera jamais l'extension aux Carolines de règles qui ont été posées par la Conférence de Berlin pour l'Afrique occidentale seulement.

BERLIN, 14 septembre.

La conférence télégraphique a terminé aujourd'hui en seconde lecture la discussion du projet de règlement.

Elle a accepté les conditions posées par le Brésil pour diminuer les taxes des télégrammes. Des débats prolongés ont eu lieu sur les tarifs de transit des Indes et les tarifs terminaux de la Turquie. On espère se mettre d'accord demain sur ces deux points.

La conférence a donné décharge au bureau international pour la manière dont il a dirigé les affaires en lui votant à l'unanimité des remerciements pour les services rendus, remerciements qu'il a votés aussi à l'administration suisse.

**DERNIÈRES DÉPÊCHES**

MARSEILLE, 15 septembre.

Hier, sept décès cholériques.

ROME, 15 septembre.

L'Officiel publie un bulletin du choléra. Du 6 août au 12 septembre, il y a eu en Italie 146 cas de choléra et 86 décès.

Hier 14 cas et 4 décès à Palerme. Dans la province de Parme 17 cas et 5 décès.

LONDRES, 15 septembre.

Des avis de Madrid assurent que l'Angleterre s'est immiscée dans la question des Carolines, en soutenant l'Allemagne et en pressant l'Espagne d'accepter l'arbitrage.

Cependant le Times ne croit pas que cette nouvelle soit fondée.

PARIS, 15 septembre.

Dans un banquet électoral à Paris, M. Allain-Targé a maintenu son ancien programme, mais il ajoute que Paris doit mesurer son pas sur celui du département. Il affirme sa confiance dans la solidarité entre tous les républicains.

Avec M. Brisson, il veut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais il croit qu'il existe des questions plus urgentes, notamment la répartition des impôts. Il faut tirer parti des colonies actuelles, mais l'orateur repousse la politique de conquête et il espère que des élections libres donneront la majorité au gouvernement démocratique.

(Le télégraphe ne manquera pas de nous renseigner sur tous les faits et gestes des tenants de la République maçonnique, mais il est bien entendu que nous ne publions ces dépêches qu'à titre de renseignements. Nous attachons beaucoup plus d'importance au mouvement électoral catholique dont la Croix et l'Univers ont pris l'initiative.)

**CONSEIL D'ÉTAT**

Séance du 15 septembre 1885.

On procède à l'assermentation de M. Louis Morard, confirmé dans ses fonctions de président du tribunal de la Gruyère.

Le Conseil approuve le règlement de l'école des filles d'Estavayer-le-Gibloux.

La commune de Vuadens est autorisée à faire une coupe dans ses forêts et celle d'Oberschrot à lever provisoirement un impôt pour l'année 1885.



d'être dit par le vaillant chef des catholiques jurassiens. Si le peuple s'est si admirablement montré, c'est qu'il avait à sa tête des laïques pleins de foi et de dévouement. Une vive émotion saisit l'assemblée, lorsque Monseigneur, parlant à son tour de la tentative sacrilège de Chêne-Bourg, annonce qu'il y a ici, au sein de l'assemblée, le prêtre courageux qui a fait de son corps un rempart à Jésus-Christ.

Le R. P. *Tesnière* demande des prières pour aider à l'introduction de la cause du Père Eymard, fondateur de la Congrégation du Très Saint-Sacrement. L'orateur retrace à grands traits la vie du Père Eymard et met en relief son amour précoc pour la divine Hostie. C'est ce qui le porta plus tard à fonder une Congrégation spécialement consacrée à l'Eucharistie et prenant pour devise : *Adveniat regnum tuum per eucharistiam.*

M. *Le Rebours*, curé de la Madeleine, prenant la parole au nom des membres français du Congrès, exprime toute leur reconnaissance envers la Suisse et surtout envers le canton de Fribourg. Pendant la première Révolution, ce canton donna asile à six évêques, plus de 300 prêtres et un très grand nombre de proscrits de toute condition.

Et en 1871, lorsqu'en France nous apprimes la position désespérée de l'armée de l'Est, quelles n'étaient pas nos angoisses, suivies d'un vif sentiment de joie, en apprenant que les soldats avaient trouvé asile sur le sol suisse.

Je le sais, il n'est pas de famille dans votre canton, qui n'ait versé de son sang pour la France. Vous avez aimé notre pays dans la prospérité, vous lui avez été secourable dans les jours mauvais. Et à ce sentiment de reconnaissance du Français, laissez-nous joindre celui du catholique; car ce sont des Suisses qui gardent ce que nous avons de plus cher, le Pape qui est au Vatican!

Nous n'avons pu que résumer en termes bien pâles cette allocution écoutée avec une émotion qui avait peine à se contenir, et souvent interrompue par des applaudissements.

Voici le moment de clore cette séance si intéressante, et de mettre fin aux délibérations du Congrès.

Mgr *Mermillod* se lève, acclamé par tout l'auditoire. Nous sommes, dit-il, en présence d'obligations qui se contredisent. Si nous nous vouons aux œuvres de la contemplation et de la prière, on nous dit : Vous êtes inutiles, vous n'êtes plus de notre époque. Si nous entrons dans le mouvement des associations et des Congrès, on s'étonne et on n'est pas loin de nous critiquer.

Pendant ces trois jours, nous avons travaillé avec ardeur; maintenant il faut que nous passions des délibérations à l'action. Bien des vœux ont été exprimés et pris en considération. Le bureau permanent du Congrès les étudiera avec soin et veillera à en dégager tout ce qu'il y a de pratique et de réalisable. Nous prendrons pour devise cette belle parole de saint Justin : *Non magna loquimur, sed vivimus.*

Messieurs, avant de nous séparer, recevez mon salut et le salut de mes diocésains. Nous avons passé ensemble de douces heures. Nous avons pu dire, nous aussi : Il fait bon être ici, dressons-y trois tentes ! Oui, on est bien au milieu de ces laïques pleins de foi et d'esprit de sacrifice, de ces prêtres dévorés du zèle des âmes, à côté de ces magistrats chrétiens qui savent nous raconter et perpétuer les gloires de leur pays; à côté de ces pontifes éminents qui ont donné au Congrès leur concours et leur haut patronage, à côté des reliques du Bienheureux Canisius, dans cette ville qui est redevable de sa liberté au Bienheureux Nicolas de Flue. Peuple, clergé, magistrats vous ont reçus comme des frères. (Bravos.)

Et maintenant, que les anges de Dieu vous ramènent quelquefois ici, vous y trouverez des coeurs qui conserveront le souvenir de ces fêtes dont Jésus était l'objet et l'inspirateur, et ce souvenir sera une espérance!

Toute l'assemblée se lève pour applaudir et acclamer Mgr Mermillod et Nosseigneurs les évêques, puis s'incline pour recevoir leur bénédiction.

Nous apprenons qu'à la fin de la dernière séance sacerdotale, Monseigneur le Président du Congrès a lu une lettre de Mgr *Freppelet*, évêque d'Angers, adressée à M. Roy, curé à Saumur, représentant le diocèse d'Angers. Cette lettre d'adhésion et d'encouragement aux travaux du Congrès, écrite au retour d'Abbeville, « en quelque sorte sous l'émotion de la magnifique oraison funèbre de l'amiral Courbet », selon l'expression de Mgr Mermillod, a été saluée par de chaleureux applaudissements.

ERRATA. — Quelques erreurs de détail ont pu se glisser dans notre compte-rendu des délibérations du Congrès eucharistique. En voici une qui nous a été signalée et que nous nous empressons de corriger.

Le mémoire présenté au nom de Mgr l'évêque de Liège pour demander une supplique auprès du Saint-Siège en vue de la canonisation de sainte Julienne de Cornillon, n'était pas du R. P. *Verbeke*, ainsi que nous l'avons annoncé, mais de Mgr *Warblings*, vicaire-général et délégué de Mgr l'évêque de Liège. C'est à tort aussi que nous avons donné le titre de délégué de Sa Grandeur au R. P. *Verbeke*.

## Nouvelles suisses

EXPOSITIONS. — D'après la liste des récompenses publiées par le *Moniteur belge*, la Suisse aurait obtenu les distinctions suivantes à l'exposition d'Anvers :

2 diplômes d'honneur, 14 médailles d'or, 20 médailles d'argent, 28 médailles de bronze, 14 mentions honorables.

Dans la section des beaux-arts les peintres suisses ont obtenu : un diplôme de médaille de 3<sup>e</sup> classe, deux diplômes de mention honorable, dont l'un à M. le professeur *Bocion*, à Ouchy (Lausanne).

ALCOOLISME. — Le Comité central de l'Eidgenössische Verein vient de faire paraître une brochure destinée à appuyer la révision des articles 31 et 32 bis de la constitution fédérale. Deux sections de l'association se sont réunies ces jours derniers, celles de Bâle et de Zurich, et elles ont décidé toutes deux, conformément à l'avis du Comité central, d'agir en faveur de l'acceptation du projet.

L'attitude de l'opposition est jugée sévèrement par quelques journaux conservateurs de la Suisse orientale : « Tout homme moral, lui disent les *Appenzeller Nachrichten*, devrait rougir de honte à l'ouïe des motifs avancés pour combattre le projet des Chambres fédérales. »

### Berne

La ridicule affaire de la *Tête de mort* a eu son épilogue jeudi, à Courtelary. Le juge a condamné M. Numa Langel, le rédacteur du *Cancon jurassien*, dont la *Tête de mort* n'était qu'un numéro déguisé, à 5 francs d'amende, M. Grossniklaus, imprimeur, et M. Tell Brandt, dépositaire de la feuille incriminée, à la même peine. Tous trois sont solidaires pour le paiement des frais. Il n'est resté de l'accusation que le délit prévu par l'art. 249 du code pénal bernois, qui interdit la publication de journaux sans signature de rédacteur responsable ou d'éditeur.

Jeudi dernier, à Saint-Imier, un incendie qu'on a pu heureusement maîtriser, s'est déclaré dans un tas de regain en fermentation, chez M. Martin Breitelier, entrepreneur de bâtiments.

Le même jour, un accident du même genre s'est produit à la librairie Sandoz. M. Sandoz était occupé, paraît-il, dans un cabinet attendant au laboratoire, à fabriquer des feux d'artifice. Tout à coup certaines substances dont il se servait prirent feu et enflammèrent une caisse placée à proximité. Grâce à la présence d'esprit de M. Sandoz, tout danger fut bientôt écarté, mais les dommages sont d'une certaine importance, notamment au plafond du cabinet qui est complètement détérioré. M. Sandoz en échappe avec quelques brûlures aux mains.

### Vaud

La *Gazette* annonce que la Commission législative chargée par le conseil d'Etat d'étudier la réforme judiciaire, s'est prononcée pour l'adoption du système neuchâtelois : un président et un greffe dans chaque district; un tribunal de district composé du président du for et des présidents des deux districts voisins.

Le préfet du district du Pays-d'Enhaut a infligé une amende de 20 fr. à un propriétaire qui avait laissé errer son menu bétail, alors qu'il était sous séquestre dans une écurie peu éloignée des pâturages contaminés.

La vallée de l'Hongrin a été ces jours passés le théâtre de faits uniques dans ce genre : Un individu se disant grand propriétaire à Lyon, parcourait le pays achetant, à

des prix fort raisonnables, de nombreuses vaches, en promettant de les payer samedi. Mardi et mercredi 66 vaches ont été acquises par lui dans cette seule vallée.

Or, il se trouve que cet individu n'est qu'un chevalier d'industrie qui, si les renseignements sont exacts, a déserté l'armée française où il servait au 132<sup>e</sup> régiment de ligne, et dès lors voyageait sans un sou dans ses poches.

Arrêté par la gendarmerie, il attend dans les prisons du district le résultat de l'enquête qui s'instruit contre lui.

La surlangue ayant fait son apparition dans un hameau de Ste-Croix, le ban est imposé sur tout le bétail de la commune.

Les anarchistes Martin Grasser, de la Bavière, et Franz Nuska, de la Hongrie, tailleurs, domiciliés à Lausanne, expulsés du territoire suisse, ont quitté Lausanne pour Paris, samedi à 8 h. 10. Cette destination avait été choisie par eux. Une escorte les a accompagnés jusqu'à la frontière.

### Neuchâtel

On écrit de Neuchâtel aux *Basler Nachrichten* que le ministre de l'instruction publique d'Egypte a envoyé, sous la direction de M. Olinski, un Russe au service du khédive, quarante jeunes Egyptiens en Europe pour y compléter leurs études. Douze de ces jeunes gens, auxquels il est alloué à chacun un subside de 2000 à 2500 francs, ont été placés à Neuchâtel. Une mesure analogue avait été prise l'année dernière à l'égard des jeunes Chiliens par leur gouvernement; ils suivirent les cours du gymnase, notamment de la section pédagogique.

L'administration du chemin de fer régional du Val-de-Travers a remis l'exploitation de la dite ligne en mains de la Suisse-Occidentale. L'entrée en vigueur de la convention nouvelle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Un essai d'éclairage des wagons du régional au moyen de la lumière électrique aura lieu prochainement.

### Genève

La Ligue internationale de la paix et de la liberté a tenu son assemblée générale dimanche, à l'hôtel de ville, dans la salle de l'*Alabama*. Parmi les assistants on remarquait quelques dames et diverses notabilités de la Suisse et de l'étranger. Une série de résolutions ont été votées; l'une d'elles approuve en principe le projet d'organisation d'un conseil permanent international, mais sous la réserve formelle que les membres de ce conseil ne seront pas nommés par les gouvernements; les peuples dont l'existence nationale aurait été détruite seront admis et appuyés dans leurs légitimes revendications.

La question suivante est mise à l'ordre du jour :

Examen des moyens pratiques ayant pour objet : 1<sup>o</sup> de resserrer les liens de sympathie entre les amis de la paix et de la liberté; 2<sup>o</sup> d'étudier sans délai les questions internationales qui sont de nature à compromettre la paix dans le monde; 3<sup>o</sup> de faire introduire dans l'enseignement des divers peuples les principes de justice et de liberté qui sont la base du droit international et la meilleure garantie de la paix.

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

### Le choléra à Palerme

Malheureusement, les cas cholériques à Palerme sont de nouveau signalés, le fléau s'est arrêté pendant deux jours, puis il paraît vouloir recommencer. La situation est très grave; les Palermitains, épouvantés, protestent contre la mesure de suppression de la quarantaine, on craint des violences, et presque la révolution. L'autorité municipale et la population de Palerme sont résolues à ne laisser approcher aucun bâtiment. Le ministre de l'intérieur reste inflexible.

A Naples, on réclame par contre avec la même violence l'application des mesures les plus rigoureuses et la quarantaine aux navires de tous les ports de Sicile.

Ainsi Palerme veut s'isoler du reste de l'Italie, Naples veut s'isoler de la Sicile, c'est la confusion sanitaire et l'anarchie administrative.

A Palerme plusieurs décès au quartier de la Cannata.

### La question des Carolines

On mande de Madrid au *Times* :

La situation continuée à être très grave; le gouvernement, après avoir laissé publier sans prendre la moindre précaution la nouvelle de l'occupation de l'île de Yap, est passé à l'autre extrême et supprime toutes les nouvelles des Carolines, ce qui exaspère

la population. Les bruits qui courent sur ce qui s'est passé à l'île de Yap sont fort graves. On dit que le gouverneur de Manille a envoyé ici la dépêche suivante : « Quand le drapeau allemand fut hissé. M. Cabriles, le gouverneur désigné des Carolines, se rendit auprès du commandant allemand qui était encore à terre, et l'accusa d'avoir commis un acte de piraterie et d'enfreindre les règles du droit international. M. de Hermann répondit qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de son gouvernement. La discussion dégénéra en rixe et le commandant allemand se retira sur l'*Illis*. »

« Le gouverneur, de son côté revint à bord du *San-Quintin* et demanda au commandant de ce navire d'ouvrir immédiatement le feu sur la canonnière allemande. Le capitaine Espagna refusa d'accéder à cette demande, disant qu'il avait reçu du gouverneur de Manille l'ordre d'éviter un conflit. M. Cabriles dit qu'il prenait toute la responsabilité sur lui. Le capitaine Espagna persista dans son refus. »

« Là-dessus M. Cabriles s'adressa aux officiers et à l'équipage, leur ordonnant d'engager la lutte. Mais le capitaine tira son revolver et dit qu'il ferait sauter la cervelle au premier qui obéirait à cet ordre ou le répéterait. M. Cabriles ordonna de nouveau à l'équipage d'ouvrir le feu. Alors le capitaine Espagna lui logea une balle dans l'épaule et le fit mettre aux arrêts. Et, à son retour à Manille, M. Cabriles a été mis en jugement. »

On assure que les cabinets de Berlin et de Madrid sont parvenus à s'entendre sur les concessions que l'on ferait de part et d'autre pour régler d'une manière définitive la question des îles Carolines.

Le gouvernement allemand, tout en maintenant qu'il avait droit d'agir ainsi qu'il l'a fait en occupant l'île de Yap, ferait à l'Espagne des concessions très importantes; par contre, le gouvernement espagnol accorderait à l'Allemagne une satisfaction pleine et entière pour l'outrage fait au drapeau allemand.

On ajoute que l'arrangement intervenu entre les deux gouvernements ne sera pas livré à la publicité, suivant le désir exprimé par le cabinet de Madrid, tant que l'on n'aura pas constaté un apaisement des esprits en Espagne.

Toutefois, le bruit d'un arrangement déjà conclu entre les deux Etats n'est accueilli qu'avec grande réserve, surtout en ce qui concerne les importantes concessions qu'aurait accordées l'Allemagne. On répliqua avec raison que la note récemment adressée par le prince de Bismarck au comte de Solms, et publiée par le *Reichsanzeiger*, démontre avec évidence que le chancelier, tout en faisant preuve de modération par rapport aux excès du peuple espagnol, ne songe nullement à renoncer à la possession des îles Carolines.

## CANTON DE FRIBOURG

Les Fribourgeois n'ont rien épargné pour recevoir dignement leurs hôtes pendant les belles fêtes du Congrès eucharistique; le fait suivant montrera jusqu'où a pu aller leur dévouement à la cause du bien. Dans une famille où l'on avait reçu plusieurs invités, venus de différents côtés, arriva un prêtre français que l'on ne savait trop où loger, car toutes les chambres de la maison, de la plus petite à la plus grande, étaient occupées. Le fils unique de la famille céda son lit et alla passer la nuit sur un matelas, dans le fond d'un corridor sous les escaliers, sur la porte de la cave. Ce qu'il y a de plus joli, c'est la bonne grâce avec laquelle ce jeune homme quitta sa chambre et son lit pour aller, nouvel Alexis, passer la nuit sous le palier.

UN FRANÇAIS.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Gabriel de Chaules d'Orléans, un éminent catholique français, qui daignait honorer la *Liberté* de ses bienveillantes sympathies et même de sa collaboration, malheureusement intermittente, l'état de sa santé ne lui permettant pas un travail régulier.

### Société suisse de professeurs de gymnase

A la demande du corps enseignant de plusieurs gymnases, la réunion qui doit avoir lieu à Fribourg a été fixée aux 3, 4 et 5 octobre, ces jours-là étant les seuls qui permettent à la majorité des membres de la Société de se rendre à cette assemblée.

(Communiqué.)

## VARIÉTÉS

Les travaux manuels. — Voici les résolutions votées par le Congrès scolaire du Havre : 1. Le Congrès, reconnaissant que le travail manuel doit faire partie intégrante d'un bon système d'éducation générale, émet le vœu



qu'il soit introduit le plus tôt possible dans les écoles primaires élémentaires.

II. Le travail manuel à l'école élémentaire sera le même pour toutes les écoles, mais dans les écoles primaires supérieures ou complémentaires, il sera mis en rapport avec les besoins locaux.

III. L'enseignement du travail manuel sera donné soit directement par l'instituteur, soit sous sa direction et provisoirement par des ouvriers qui présenteront toutes les garanties désirables de capacité, de moralité et de tenue. Le travail manuel, à l'école primaire supérieure, sera confié à des ouvriers choisis avec soin, sur la proposition du directeur et placés sous son autorité.

Dans les écoles de filles, les travaux de couture, coupe et assemblage seront confiés à des professeurs munis de certificats spéciaux.

IV. La section, considérant qu'il importe avant tout de préparer les futurs instituteurs à l'enseignement nouveau et de fournir aux instituteurs actuels une source de renseignements précis, émet le vœu que les règlements en vigueur relatifs au dessin et au modelage, travaux à l'atelier, au laboratoire, au champ d'expériences, soient appliqués sans délai dans toutes les écoles normales d'où doivent partir l'exemple et l'impulsion.

V. Des cours spéciaux de travail manuel auront lieu à l'école normale pendant les vacances à l'usage des maîtres et maîtresses en exercice qui en feront la demande.

VI. Dans les écoles de filles, l'enseignement manuel comprendra, outre les travaux de couture et de coupe, des exercices pratiques relativement à l'économie domestique et au jardinage.

VII. Les écoles primaires supérieures auront un caractère professionnel en ce sens qu'elles feront aux travaux manuels une part en rapport avec les besoins locaux. Les exercices pratiques comprendront le travail du bois, du fer, le modelage et les applications agricoles au champ d'expériences.

VIII. Des ateliers seront annexés à toutes les écoles primaires supérieures et élémentaires, urbaines et rurales.

IX. Le dessin industriel aura une place très large dans les écoles d'apprentissage et les écoles primaires supérieures; il aura pour base la géométrie descriptive.

X. Il est désirable que certains avantages soient attachés à la possession du certificat d'études primaires supérieures.

XI. Dans les centres importants, on établira des écoles d'apprentissage analogues à celle

du Havre et appropriées aux besoins de la localité.

Elles pourront être fondées par les communes, les Chambres de commerce, les Chambres syndicales ou par toute autre association.

XII. La direction de l'école d'apprentissage doit être une, et confiée à l'instituteur-directeur.

XIII. L'Etat devra mettre les municipalités qui ont créé des écoles primaires supérieures en demeure de voter immédiatement les fonds nécessaires pour l'installation du travail manuel.

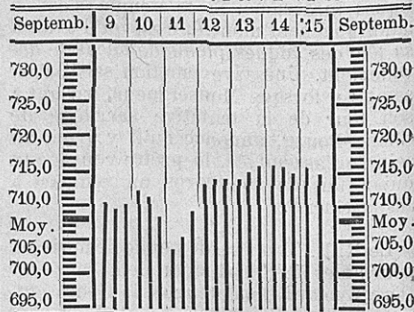
XIV. Des internats d'apprentissage seront créés dans chaque département pour les orphelins, enfants moralement abandonnés et élèves incorrigibles.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

**Etouffes tout soie pour dentelles de 70 cm. de largeur** (couleur noire et crème) depuis 2 fr. 45 à 52 fr. 50 le mètre. (Chantilly, Guipures et véritable broderie suisse). Expédiées franco à domicile par mètre et par pièce, par G. Henneberg, dépôt de fabrication à Zurich. Echantillons franco sur demande. (O. 568)

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMETRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMETRE (Centigrade)

Septemb.	9	10	11	12	13	14	15	Septemb.
7 h. matin	14	10	9	8	7	9	11	7 h. matin
1 h. soir	15	17	13	13	15	19	20	1 h. soir
7 h. soir	13	13	10	10	11	15		7 h. soir
Minimum	11	10	9	8	7	9		Minimum
Maximum	15	17	13	13	15	19		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité  
**ORELL, FUSSLI & Co, 69, rue des Epouses, FRIBOURG**

Recherche d'Agence générale

Une des premières Compagnies d'assurance sur la vie, cherche un bon représentant pour le canton. Traitement fixe pour affaires sérieuses. (O. 598)

Adresser les offres sous chiffres O. 8326 B. à MM. Orell, Fussli et Cie, à Bâle.

BITTER STOMACHIQUE

AUX HERBES DES ALPES

DE M. ALFRED TACHE, LIQUORISTE  
à ESTAVAYER-LE-LAC (Suisse)

Ce Bitter a été analysé au laboratoire de chimie de l'Université de Berne, le 29 mars 1884, par M. le Dr Schwarzenbach, professeur de chimie.

1° L'analyse a donné les résultats suivants: Le Bitter de M. Tache, étendu convenablement avec de l'eau, forme une liqueur stomachique très agréable. 2° Il ne contient aucun principe purgatif, ni matière nuisible quelconque. 3° Il est à mettre en parallèle avec les meilleures combinaisons qui ont été faites jusqu'à présent pour aider et corriger les fonctions digestives de l'homme.

M. Tache a reçu les déclarations suivantes:

Le soussigné, médecin-chirurgien patenté, se fait un plaisir de déclarer qu'il a prescrit avec un plein succès le Bitter de M. Alfred Tache dans nombre de cas où les malades avaient besoin de toniques ou de stomachiques.

Estavayer, le 3 avril 1884. (Signé): G. VOLMAR, médecin-docteur.

J'ai employé avec succès le Bitter Tache dans des cas de dyspepsie.

Estavayer, le 27 mai 1884. (Signé): L. THURLER, médecin-docteur.

Le soussigné, docteur-médecin, après expérience, se fait un plaisir de recommander le Bitter Tache comme tonique et bon stimulant des fonctions digestives.

Henniez-les-Bains (Vaud), le 29 mai 1885. (Signé): D. BOREL.

Plusieurs de mes malades ont pris avec succès le Bitter Tache dans des cas de gastrite chronique et de dyspepsie.

Estavayer-le-Lac, le 5 juin 1885. (Signé): TORCHE, docteur-médecin.

Diplômé à l'Exposition nationale Suisse, Zurich 1883, pour la qualité excellente d'Extrait d'Absinthe et de Mention honorable pour Kirsch et Eau-de-Vie. (H1402L) (O. 416)

Avis aux Agriculteurs

Engrais chimiques de la fabrique de Fribourg de 12 fr. 25 à 23 fr. 50 les 100 kg poudre d'os première qualité, à 18 fr. 15 les 100 kg. Tourteaux de sésame, farine de lin, etc. Chez J. Chavaillaz, à Romont. (O. 599/424)

Plus de punaises, ni cafards.

Remède infailible et succès complet au moyen de la poudre Hahn de Genève. (O. 349)  
Dépôt à Fribourg: Pharmacie Pittet.  
Exiger la signature C. HAHN, sur la bande.

RECUEIL

des lois fédérales

Entrées en vigueur en suite de l'adoption de la Constitution fédérale de 1874. — Afin de faciliter l'abonnement pour la suite, les 5 volumes parus seront cédés ensemble au prix de 12 fr. 50; chaque volume de 370 pages environ, séparément 4 fr. — Cette publication est d'une utilité incontestable pour tous les hommes d'affaires et de loi.

S'adresser: (O. 595)  
Imprimerie Körber, à Berne.

A VENDRE

La maison N° 195, située Rue des Forgerons, à Fribourg, récemment restaurée, avec bonne fontaine, alimentée d'eau de source. (O. 587)

RAISINS DE SION

en caisse de 5 kg. à 4 fr. 50 franco en remboursement chez (O. L. 24 S.) (O. 551)  
Franz de SÉPIBUS, Sion

A VENDRE

Le reposoir qui a servi sur les Grands-Places, à la grande procession de dimanche le 13 de ce mois. S'adresser à M. Pfanner, au bas de la Grand'Rue, N° 35. (O. 597)

SANCTI

Thomæ Aquinatis

Summa theologia

Diligenter emendata, Nicolai, Silvii, Billuart et C.-J. Drioux notis ornata. 13<sup>e</sup> édit., 8 vol., in-8.

Prix: 21 fr.

Cette édition, devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers, a été revue avec le plus grand soin. Le papier, très beau de qualité, peut supporter des annotations à l'encre, avantage précieux pour les étudiants.

Brochures de propagande

Manuel de l'écolier chrétien, petite brochure de 50 pages, à 15 cent.; 1 fr. 60 la douz.; 12 fr. le cent; 100 fr. le mille.

Petit Pensez-y-bien, à l'usage de la jeunesse. Prix 10 cent. l'exemplaire; 1 fr. 10 la douz.; 8 fr. le cent; 70 fr. le mille.

Châtiments épouvantables contre les profanateurs de la confession, par un prêtre du diocèse de Besançon. Prix 25 cent. l'exemplaire.

Petit traité de la reconnaissance envers Dieu, à l'usage de la jeunesse. Prix 25 cent. l'exemplaire; 20 fr. le cent.

Le très saint sacrifice de la Messe, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Prix 20 cent. Les vertus chrétiennes et les exercices des saints pour les former en nous, par le P. Mathieu-Joseph. Un joli volume de 380 pages, prix 50 cent.

MANUEL

DE LA

Congrégation des Saints-Anges  
Etablie au Collège Saint-Michel à Fribourg.

CHOIX DE PRIÈRES

ET DE  
PIEUSES CONSIDÉRATIONS

RECUEILLIES  
par l'abbé Repond, professeur.

Petit volume in-16 de 324 pages, approuvé par S. G. Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève. Pouvant servir de livre de prières pour les enfants et les jeunes gens.

Renfermant: Prières du matin et du soir. — Prières pendant la messe. — Prières pour sanctifier les études. — Vêpres. — Prières pour la confession et la communion. — Prières à la Sainte-Trinité. — A la Sainte-Vierge. — Aux Saints-Anges. — Aux saints patrons de la jeunesse. — A tous les saints. — Prières diverses. — Prières jaculatoires. — Chemin de la Croix. — Visites au Saint-Sacrement. — Neuvaine à saint François-Xavier. — Dévotion des six dimanches. — Mémorial de la retraite.

Suivent 30 pages d'extraits des Confessions et des lettres du Bienheureux Pierre Canisius, lectures et méditations extrêmement utiles aux jeunes gens.

L'exemplaire broché, 2 fr. — L'exemplaire relié sur toile, tranche rouge, 2 fr. 60. — Sur une douzaine, le treizième exemplaire gratis.

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg; chez MM. Ackermann et Baudère, à Bulle; M<sup>mes</sup> Dewarret, à Châtel-St-Denis; M. Holz, libraire, à Estavayer, et M. Stajess, à Romont.

L'épidémie des cabarets.

PAR M. THIERRIN, RÉVÉREND CURÉ DE PROMASENS  
En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg. Prix: 60 cent

69 Rue des Epouses 69

Voulez-vous insérer des annonces avec succès et à bas prix?

Adressez-vous à l'Agence de publicité

ORELL FUSSLI & Co  
à Fribourg,

69, Rue des Epouses, 69

Expédition prompt et soignée.

DEVIS SUR DEMANDE

69 Rue des Epouses 69